

M. Stevens: Plutôt mal, merci!

M. Cosgrove: ... et utilisé les pouvoirs d'emprunt comme celui qu'il demande aujourd'hui? Je constate avec plaisir que le député qui remplissait naguère les fonctions de président du Conseil du Trésor, à l'époque où le parti conservateur exerçait le pouvoir, est à la Chambre. Il sait pertinemment qu'au moment où le parti conservateur a succédé au parti libéral, il a maintenu ces programmes dont je puis à peine dire un mot au cours des quelques instants qui me restent, et qui témoignaient à la fois de l'esprit d'initiative et du souci du gouvernement de bien gérer les dépenses.

Je songe évidemment au régime de gestion de la politique et des dépenses que l'opposition officielle a instauré alors qu'elle exerçait le pouvoir en 1979. Dans le cadre de ce régime, les dépenses sont réparties en dix catégories. Dans le cadre de ce régime qui fait appel à des enveloppes, des comités du cabinet sont chargés de gérer les dépenses. Chaque enveloppe comporte une réserve et remplit en quelque sorte le rôle d'un compte bancaire dont les ressources n'auraient pas été distribuées. L'ordre de priorité doit être établi, et tout projet de dépense de ces ressources doit faire l'objet d'une étude soignée, tous les ministres en cause devant donner leur avis. Grâce au régime des enveloppes, les ministres doivent évaluer les projets de dépense en tenant compte des besoins nouveaux.

J'aimerais signaler un second aspect à l'attention des députés. Si je constate avec plaisir que le député qui remplissait naguère les fonctions de président du Conseil du Trésor se trouve parmi nous, c'est aussi évidemment parce qu'il sait que la Chambre a été saisie du budget principal et des budgets supplémentaires des dépenses. Ces documents que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a présentés comprennent des centaines et des milliers de pages et décrivent en détail la façon dont le gouvernement entend dépenser l'argent qu'il demande à la Chambre la permission d'emprunter.

Au sein du gouvernement, c'est le Conseil du Trésor qui, dans le cours normal de ses activités, étudie minutieusement toutes les demandes d'autorisation de dépenses qu'il reçoit des ministères et des organismes du gouvernement. Je fais remarquer aux députés que les services du contrôleur général ont passablement contribué à rendre l'établissement et l'évaluation des programmes du gouvernement plus efficaces. Je songe également à l'amélioration qui a été apportée au programme des pratiques et contrôles de gestion lequel, là encore, a été adopté par l'opposition au cours de son bref séjour sur les banquettes ministérielles.

Voici un autre exemple qui montre que les dépenses du gouvernement font l'objet d'un contrôle: le vérificateur général examine à la loupe les états financiers du gouvernement et fait rapport au Parlement de ses constatations. Le gouvernement et les députés d'en face, tous des parlementaires, ont ensuite la possibilité d'étudier le rapport et le budget des dépenses dans leurs moindres détails et, lors de réunions de comités, d'examiner les dépenses gouvernementales.

Pouvoir d'emprunt

Par ailleurs, je rappelle aux députés qu'en 1975 le gouvernement a annoncé comme principe qu'il allait s'assurer que la croissance des dépenses ne dépasserait pas celle de l'économie. Tous ces ...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'avoir à informer le ministre que son temps de parole est écoulé.

M. Blais: Nous consentons à ce qu'il poursuive son discours.

M. Cosgrove: Je ne compte prolonger mon intervention que pour dire ...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le ministre demande-t-il le consentement unanime pour continuer son discours?

M. Cosgrove: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): C'est donc d'accord.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, je suis gré aux députés de m'avoir permis de conclure mon discours, non pas pour y apporter un nouvel élément, mais simplement pour rappeler que le gouvernement a exposé en détail les diverses façons dont il compte dépenser les sommes qu'il demande à emprunter. J'ai moi-même cherché à expliquer, point par point, les divers moyens que le gouvernement a pris tout au long de l'année dernière pour donner le détail de son plan de gestion efficace de ses dépenses. Je crois en fait que rien de cela n'étonne les députés.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. En temps normal, la présidence serait parfaitement disposée à accorder la parole au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Blais: Il serait difficile de faire autrement.

Le président suppléant (M. Corbin): Toutefois, elle se heurte à une difficulté de procédure. En fait, le député de Mississauga-Sud est le parrain de la motion qui fait l'objet de la discussion, et, lorsqu'il nous a présenté sa motion, le député a choisi de ne pas prononcer de discours. Par conséquent, en conformité du Règlement et de la pratique courante, nous devons présumer que le député a déjà parlé et il existe à cet effet un certain nombre de précédents que la présidence peut citer à l'appui de cet argument. Mais il nous serait aisé de régler ce problème si nous consentions à l'unanimité à donner maintenant la parole au député de Mississauga-Sud.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): Je présume que le consentement unanime a été donné.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), a dû prendre la parole avant moi parce qu'elle avait un autre engagement aujourd'hui.